



BUDGET 2013 : TRES (ET TROP) LOIN DU COMPTE !

Le budget de loi de finances actuellement soumis au Parlement prévoit en 2013 une baisse de 3,6 % des crédits du Ministère de la culture et de la communication. Et d'ici 2015, ils reculeraient de 5,5 %. Ce serait une première dans l'histoire de la Vème République !

Le budget de la rue de Valois -l'un des plus modestes de l'Etat- serait avec le logement et l'agriculture l'un des plus lourdement frappés au nom de sa contribution au redressement des finances publiques.

La mission « Culture » perd 110 millions d'euros par rapport à 2012 (- 190 M€ d'ici 2015). Le programme « Création » est en repli de 1,57 %. Les opérateurs nationaux sont ponctionnés de 20 M€ et certains d'entre eux réputés avoir des « marges de manœuvres suffisantes » promis à un prélèvement exceptionnel sur leur trésorerie. Pour faire bonne mesure, le fonds de roulement du Centre national de la cinématographie et de l'image animée fait l'objet d'un « prélèvement exceptionnel » de 150 millions d'euros.

Pour l'audiovisuel public la note est également salée avec un recul de 1,6 % de ses crédits par rapport à 2012. France Télévisions perd 3,4 %, c'est-à-dire 85 millions d'euros, Radio France et l'Ina reculent de 0,5 % et Arte de 0,3 %.

A la vérité, seuls les crédits d'intervention en faveur du spectacle vivant et des arts plastiques sont épargnés. Parmi les quelques exceptions à la cure d'amaigrissement du ministère figurent les crédits de l'éducation artistique qui s'élèvent à 33 M € en hausse de 8 % et ceux de l'enseignement culturel supérieur en progression de 2,52 %.

C'est pourquoi, la Fédération Cgt du spectacle appelle les personnels techniques, administratifs et les artistes à donner de la voix pour que les engagements pris par F. Hollande durant la campagne présidentielle soient respectés (cf. Verbatim) et pour que d'autres choix prévalent avec notamment : le dégel total des crédits 2012 de la Culture, la suppression des mandats de révision des Drac, la garantie d'un financement pérenne de l'audiovisuel public et la « sanctuarisation » des crédits du ministère de la Culture.

VERBATIM

Voici mot pour mot, quelques extraits des propos et des réponses de François Hollande durant la campagne présidentielle.

« La crise ne rend pas la culture moins nécessaire, elle la rend plus indispensable. La culture, ce n'est pas un luxe dont, en période de disette, il faudrait se débarrasser. La culture c'est l'avenir, c'est le redressement, c'est l'instrument de l'émancipation et le moyen de faire une société pour tous ... Je réaffirme que la culture doit être une priorité, une ambition commune. Cela doit se retrouver bien sûr dans le budget de la culture. Mais plutôt que de fixer des taux de progression, j'affirme que le budget de la culture sera entièrement sanctuarisé durant le prochain quinquennat...

La culture est l'un des domaines les plus fertiles en création de richesse, pas seulement matérielle, en termes de création d'emploi. Il y a dans l'ensemble des métiers culturels plus de salariés que dans l'automobile. Je veux défendre l'automobile, mais je veux aussi promouvoir la culture – et pas seulement la culture de l'automobile ! ... La culture est aussi un élément de notre industrie, au moment où nous parlons à juste raison de la réindustrialisation du pays, de la mutation qu'il faut accomplir, de la capacité qui doit être la nôtre d'être plus forts dans la

compétition sans qu'il soit besoin de mettre en cause des droits sociaux ou le coût du travail. La compétitivité, ce n'est pas simplement une affaire économique, c'est une affaire de société. Et la culture, avec ses industries, contribue à notre vitalité et à notre présence à l'étranger ».

Ces propos ont été tenus par F. Hollande à Nantes le 19 janvier 2012 lors des Biennales internationales du spectacle (BIS).

« De manière générale, je compte assigner une nouvelle ambition au service public audiovisuel ...

Afin de pouvoir financer cette ambition nouvelle, il faut globalement préserver les ressources des opérateurs. Ils doivent pouvoir assurer la bascule vers le numérique, une capacité d'investissement dans la recherche et le développement, et mettre en œuvre un modèle de financement stable et qui garantisse leur indépendance, ce qui conduit à privilégier la redevance comme mode de financement privilégié de l'audiovisuel public, au moins pour FTV, Arte, Radio France et l'INA ».

Courrier de F. Hollande adressé le 10 avril 2012 à la Fédération Cgt du spectacle.

« Je partage pleinement votre avis sur la nécessité de garantir un financement pérenne de la télévision publique (...). Je maintiendrai l'indexation de la redevance sur l'inflation et si cela s'avère nécessaire, j'élargirai son assiette aux résidences secondaires. Des compléments de financement devront être recherchés, notamment dans le développement de nouvelles recettes commerciales et, au-delà, dans l'optimisation de la répartition de la ressource publique entre les sociétés de l'audiovisuel public ».

Réponse de F. Hollande à la Cgt de France Télévisions le 29 mars 2012.

Paris, le 12 novembre 2012.

- **Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition :** son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com

FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60